

tainement sur une copie bien imparfaite, car les déclarants ne sont autres que Jean de Raville, maréchal héréditaire, Baudouin de Barbanson, capitaine-prévôt de Chiny et seigneur de Villemont, enfin Philippe de Wal, seigneur de Villers-le-Rond et de Neufmanil. Il est cependant exact pour le fond, car Wigand de Huibingen — lire: Bubingen — attestera le 4 août 1561 avoir vendu à Jean Keck sa part du château de Thorn et de la dime de Kesslingen contre une rente de 1600 florins assignée sur les biens de l'acquéreur dans la mairie de Mamer.¹⁵⁾

Le village de Thorn n'appartenait pas au seul Wigand, d'ailleurs vassal de Septfontaines, car une autre partie était détenue par Oswald de Bellenhausen et son épouse Angélique de Kesselstadt, seigneur et dame de Bubingen. Le 1^{er} avril 1536, ceux-ci en firent don à Jean Keck pour le récompenser des services qu'il leur avait rendus, ainsi qu'à leur fils.¹⁶⁾ Ces mêmes conjoints lui vendirent aussi leurs deux tiers de la dime de Kreutzweiler, ou Weiler-la-Croix, d'abord avec faculté de rachat le 8 mai 1536, puis à titre définitif.¹⁷⁾

Plus tard, le 15 janvier 1538 n. st., ils lui cédèrent, de surcroît, leurs dîmes de Russange et d'Adicht (Audun).¹⁸⁾

Pour ce qui concerne Kreutzweiler, dont les propriétaires étaient Wirich, Guillaume et Arnould de Puttlingen, ceux-ci en effectuèrent d'abord le retrait en 1536 pour le vendre à Jean Keck le 15 février 1537 pour le prix de 600 florins d'or.¹⁹⁾

Ces acquisitions réalisées en si peu d'années montrent que le conseiller jouissait d'une fortune considérable pour l'époque. Le rythme se ralentit par la suite, mais on trouve que Keck fit foi et hommage le 27 juillet 1551 pour Puttelage, Weinsberg et Beuren et dénombra ces fiefs le 28 septembre suivant.²⁰⁾ Le 26 mars 1557, il s'agrandit aussi du côté de Consthum et de Holsthum.²¹⁾ Enfin, le 13 avril 1565, nous le voyons se rendre propriétaire d'une part de Stadtbredimus et de Trintange.²²⁾ Observons qu'en général il jetait son dévolu sur des biens-fonds situés de part et d'autre de la Moselle, dans la zone la plus fertile et la plus prospère du territoire. Il ne s'intéressa à l'Ardenne que par son intervention dans les affaires de la seigneurie de Schuttbourg²³⁾, où il fut mis à même de réaliser des opérations fructueuses.

En sa qualité de haut-justicier de Thorn, il fut admis de bonne heure au Siègne des Nobles où nous le voyons en fonctions d'assesseur dès le 21 juillet 1537.²⁴⁾ Il put aussi participer comme arbitre à de nombreux pactes de famille et sa présence lors de la signature de convenances de mariage dans la plus haute noblesse témoigne de son influence. Il contribua beaucoup à établir la coutume féodale et la jurisprudence du Siègne.

4

A l'occasion de l'aide consentie par les États de Luxembourg le 6 janvier 1540, il fut l'un des commissaires chargés d'établir un nouveau dénombrement des feux et ménages du pays, vaste travail de recensement dont le rapport final a été conservé²⁵⁾ et qui demeura valable jusqu'au début du XVII^e siècle.

C'est sans aucun doute la part prépondérante qu'il prit à cette entreprise qui lui valut d'être élevé, par patentes datées de Binche, le 11 mars 1540 (1541